



MOTION

SUR LES REVALORISATIONS SALARIALES

Secteur Social et Médico-Social

La crise sanitaire qui dure fait assurément prendre conscience aux responsables politiques du rôle indispensable des professionnels des établissements et services associatifs du secteur social et médico-social.

Le Ségur de la Santé a suscité beaucoup d'espoirs. L'accord signé le 13 juillet 2020 est un effort inédit et une belle avancée sociale. L'accord de méthode résultant de la mission Laforcade évoque une revalorisation de certains professionnels du soin pour les établissements et services financés par l'Assurance Maladie. Le secteur social y est mentionné, c'est suffisamment rare pour être souligné, mais force est de constater qu'aucun engagement ferme ni aucun calendrier n'est annoncé sur ce point.

Aujourd'hui la désillusion est forte.

Nous ne pouvons comprendre indéfiniment les justifications techniques qui nous sont opposées alors que certains secteurs économiques sont abondamment soutenus par l'Etat. Rappelons que les revalorisations accordées permettent tout juste d'atteindre la moyenne européenne des salaires du secteur de la santé.

La majorité de nos professionnels se retrouvent exclus des enveloppes de revalorisations salariales alors que ces salariés-ées jouent un rôle fondamental de soin et de régulation sociale auprès des publics vulnérables qu'ils accompagnent.

Comme les premières lignes, nos salariés-ées ont redoublé d'efforts pour poursuivre leurs missions auprès des enfants et adultes dans des conditions très difficiles faisant preuve de leur professionnalisme et de leurs fortes convictions humanistes.

La non-reconnaissance que subissent les acteurs associatifs, malgré les preuves d'un engagement collectif sans faille sur le terrain, est injuste. Nous sommes inquiets de cet abandon, de ce mépris et de cette négligence des partenaires publics à notre égard.

Par cette motion nous alertons et interpellons le gouvernement et les pouvoirs publics sur le risque de dégradation du climat social dans ce secteur qui accompagne les publics les plus fragiles de notre société. Le non-respect du principe d'égalité de traitement provoque des "démotivations" et des "difficultés de recrutement dans nos secteurs. Nos associations ne sont

plus en mesure d'assurer l'effectivité de leurs missions, ainsi que la sécurité des usagers. A terme, c'est toute la politique menée par nos associations qui est menacée si rien n'est fait. Il est donc essentiel et urgent d'agir.

La liste de ces professionnels discriminés est longue, ils sont tous essentiels.

Les professionnels nous expriment leurs inquiétudes, ainsi que leur sentiment d'injustice et d'abandon, qui conduisent à leur démotivation. Ils souffrent légitimement à la fois de l'absence de reconnaissance de leurs actions au sein de la société civile et de la baisse constante de leur pouvoir d'achat.

Comment l'Etat peut-il instituer une telle discrimination entre les agents exerçant les mêmes métiers dans le public et les salariés-ées de nos établissements et services du secteur social et médico-social ?

Aujourd'hui, les responsables associatifs soutenus par les fédérations, les mouvements et les syndicats d'employeurs demandent instamment un engagement de la part des élus et décideurs publics d'ouvrir de nouvelles négociations avec le Ministre des Solidarités et de la Santé. Nous exigeons dès aujourd'hui des salaires dignes et l'égalité de traitement pour les catégories de personnel du social et du médico-social !

Motion remise par la Délégation interfédérale à Le



